



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immigration

Question écrite n° 102838

Texte de la question

Mme Karine Daniel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés liées à la prise en charge des psychotraumatismes des personnes migrantes en France. Les personnes accueillies en centres d'accueil pour demandeurs d'asile ou en centre d'accueil et d'orientation arrivent en France après avoir vécu un parcours migratoire souvent chaotique. Elles ont subi des violences dans leur pays d'origine puis au cours de leur voyage. Lorsqu'elles arrivent, elles sont meurtries par des séparations familiales contraintes, ayant fui leur pays en y laissant des parents parfois disparus ou vivant dans des conditions difficiles. Toutes ces épreuves entraînent des psychotraumatismes qui se révèlent parfois quelques mois après leur arrivée, et qui demanderaient une prise en charge et un accompagnement spécifiques. Or il n'existe pas toujours, en France, de réponse adaptée à ces traumatismes. La meilleure solution proposée est la prise en charge de ces personnes par un centre médico-psychologique, mais les délais de rendez-vous sont longs. Les associations tentent de pallier les insuffisances. Des moyens supplémentaires semblent être indispensables face à l'augmentation des flux de populations migrantes. Aussi, elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur cette situation et les mesures qu'il envisage de mettre en œuvre pour améliorer la prise en charge des psychotraumatismes des personnes migrantes.

Données clés

Auteur : [Mme Karine Daniel](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102838

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2017](#), page 1370

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)